

PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

CHARTE PAYSAGÈRE SYNTHÈSE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE MER ET LIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX - FLEUR DE LIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YERVILLE-PLATEAU DE CAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'YVETOT







UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Le paysage ne peut être maintenu et développé de façon durable qu'à la condition d'une réelle prise de conscience de sa valeur et de sa fragilité, tant par les habitants et les élus que par l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Notre environnement est une richesse qu'il nous faut préserver et nos paysages sont l'identité de ce territoire.
Le paysage est un espace sur lequel nous laissons une trace. Lieu d'histoire, il est également notre espace de vie, de loisirs et de travail. Notre territoire s'adapte, se transforme et se développe. Il relève donc de notre responsabilité d'accompagner ces mutations.
C'est pour cela que le Pays a souhaité, avec tous les acteurs du territoire, publics et privés, élaborer cette Charte Paysagère qui s'adresse à chacun d'entre nous. Elle donne un aperçu simple et pratique des dispositions que nous devons prendre dans notre vie quotidienne et dans l'avenir pour garantir à notre paysage toutes ses qualités et sa pérennité.
S'inscrivant dans le prolongement des actions déjà réalisées, la Charte Paysagère du Pays Plateau de Caux Maritime doit nous aider à préserver notre Pays et son devenir de manière globale mais aussi locale. Ce document est le fruit d'un travail en commun et témoigne de notre volonté d'affirmer une cohérence territoriale. Chacun à notre place, nous sommes responsable du devenir de ce territoire : nous, élus, dans le temps de notre action ; nous, habitants, dans nos activités quotidiennes ; nous tous qui y vivons et y travaillons.
Ce document présente les principales recommandations sur lesquelles nous pourrions tous nous engager, chacun à notre niveau.

MAI 2007



SOMMAIRE

Le paysage est l'héritage que nous laisse l'histoire

Chaque génération le reçoit, se l'approprie et, par petites touches, le transforme avant de le transmettre. Le Pays Plateau de Caux Maritime n'échappe pas à la règle. Il est le fait de ses particularités naturelles modifiées par l'activité des hommes.

LES ANCÊTRES DES CAUCHOIS

Sans remonter jusqu'aux Calètes et aux migrations celtes, l'agressivité des Vikings, en quête de pays neufs et de richesses nouvelles, a été un élément important de transformation du paysage. Les transformations du paysage sont d'abord défensives.
Les matériaux utilisés sont ceux de l'architecture traditionnelle normande : le pisé, le torchis et le colombage.
Il s'agit alors de se protéger de l'envahisseur, de résister, défendre ses terres et regrouper des populations éparpillées sur le Plateau pour être plus fort face à l'"Autre".
Mais aussi, attitude plus dynamique, comment contrôler les échanges et le commerce sur les "bordures" ?

DÉFENDRE ET ÉCHANGER

Défendre, dans un premier temps, des terres suffisamment riches pour être convoitées puis échanger des produits qui valent d'être partagés. C'est là que l'on trouve les premiers signes de la transformation du paysage du Pays Plateau de Caux Maritime.
En venant de la mer, les hautes falaises de craie et les clos-masures symbolisent en quelque sorte cette volonté de défendre un territoire qui cache ses richesses
Venant du continent, la terre grasse et la verdure révèlent la richesse d'une terre propice à la culture et à l'élevage. Une richesse qui aimerait bien se cacher.

LES DÉBUTS D'UNE ORGANISATION

Au Moyen-Âge, le territoire s'organise autour de noyaux urbains comme Yvetot, qui sont autant de lieux d'échanges commerciaux, aux accès pérennisés.
Après les grands défrichements – XIe et XIIe siècles – qui augmentent la surface cultivable pour subvenir aux besoins d'une population croissante, les cultures s'organisent autour des abbayes – comme celle d'Ouville – et des châteaux seigneuriaux. Des terres sont également gagnées dans les vallées par l'assèchement des marais et par la création de digues. Une activité textile artisanale prend naissance et accompagne le développement des villes.
C'est ce territoire que l'Eglise va – à l'instar d'une bonne partie de l'Europe – structurer et organiser administrativement.

ORDONNER ET RÉGULER

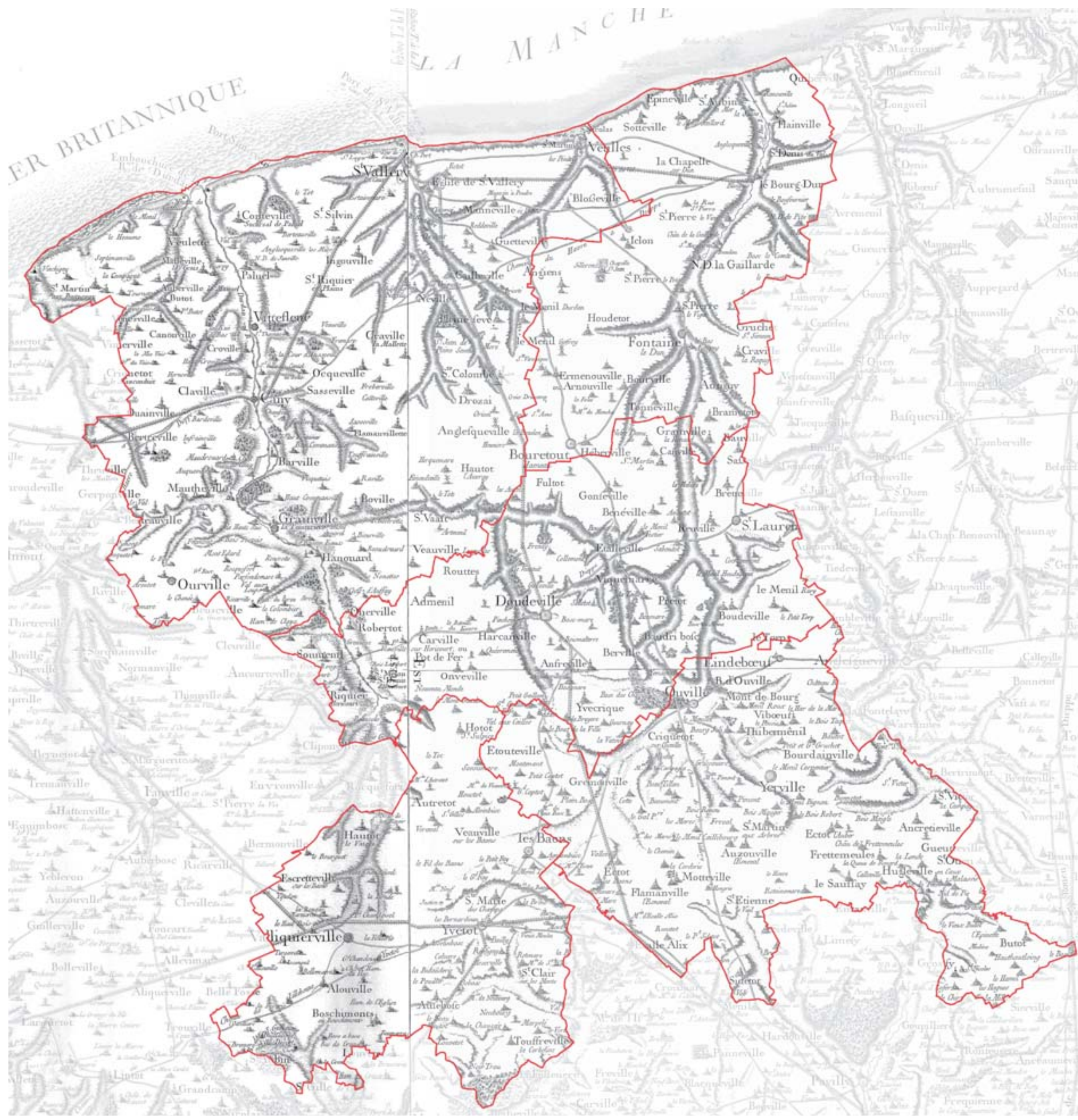
Elle va ainsi délimiter les espaces, organiser les dépendances et maîtriser une bonne part des richesses. Ses grandes abbayes sont les repères avancés d'un paysage qui devient progressivement "pensé" plus que subi.
Mais les populations de cette époque auront malheureusement à subir des conditions climatiques extrêmes qui vont, à leur tour, influer sur le paysage. Tempêtes, grands froids et orages dévastent arbres et bâtiments. De même, indirectement, les guerres et les épidémies modifient le paysage qui présente alors l'aspect de landes, de terres en friche et de ruines.
Le territoire, fait de petits domaines fermés sur eux-mêmes - héritiers des "villae" romaines -, de cour-masures et de petits manoirs, se protège autant du vent que de "l'étranger, du horsain".

UN PAYSAGE QUI SE DESSINE

Dès la fin du XIIIe siècle, le "clos-masure" ou "cour-masure" est une vaste étendue de prairie, entourée de talus plantés d'arbres. Elle regroupe les différents corps de ferme, bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole ainsi qu'une mare et une cour plantée d'arbres fruitiers. Ces hautes futaies assurent deux fonctions : celle de brise-vent dans un pays de bord de mer aux vents dominants d'ouest et de nord-ouest et celle de ressource en bois.
Les seigneurs reconstruiront progressivement leurs manoirs dans le style de la Renaissance en utilisant les matériaux locaux : calcaire, silex, briques et tuiles plates. Edifié en un lieu isolé, entouré de murs ou d'arbres, le manoir est une autre particularité architecturale du Pays de Caux. A mi-chemin entre la masure et le château, il est composé d'un grand volume prolongé parfois d'ailes symétriques. Les bâtiments annexes, qui lui sont accolés, délimitent une cour assez fermée autour d'une mare. Les manoirs possèdent, pour la plupart, un colombier majoritairement circulaire et bâti en briques et/ou pierre, avec parfois du silex.
A partir du XVIe siècle, le paysage rural actuel se dessine. Les bois se réduisent aux vallées. Les rares bosquets du plateau sont abattus. Quelques garennes, bouquets d'arbres d'environ 40 mètres de côté, subsistent autour d'une mare ou d'un puits de marnière.
Le paysage cauchois du XVIIIe siècle est marqué par une place plus massive donnée à l'arbre avec des essences variées de chênes, de hêtres ou d'ormes plantés sur les talus des fermes et autour des mares. La présence de châteaux et de nombreuses petites masures contribue à la physionomie du Pays ainsi que les moulins à vent qui disparaîtront progressivement dès la fin du XIXe siècle.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avec la croissance démographique du XVIIIe siècle, les cour-masures finissent par former des hameaux. A cette époque, le paysage rural évolue avec le progrès de l'agriculture. De grandes exploitations cultivent le blé en pratiquant l'assolement triennal. Au nord, on commence à cultiver du



Extrait de la carte dite "de Cassini" - XVIIIe siècle

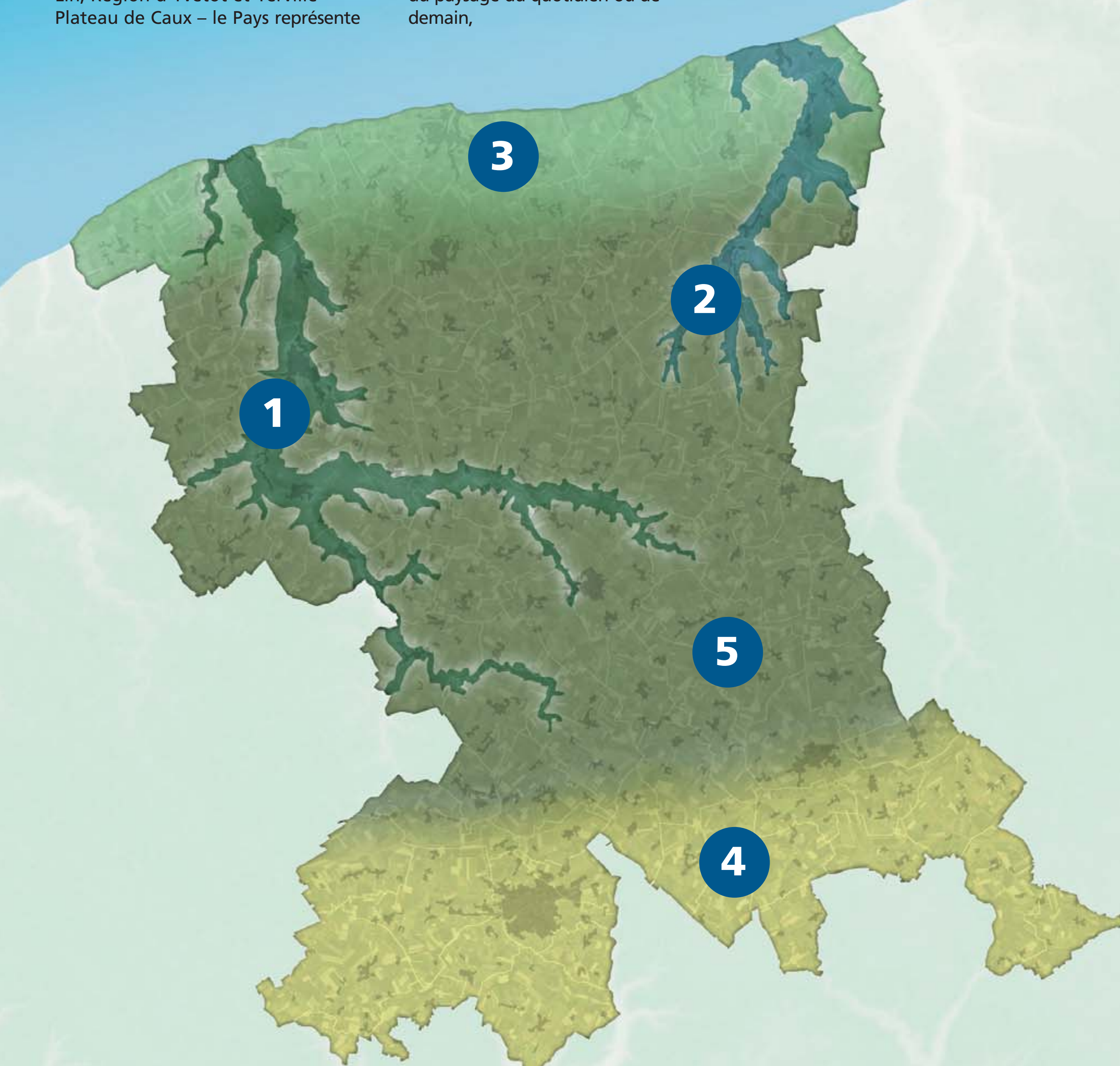
colza. Sur les côtes se développe la culture du lin. Le coton, nouvellement importé dans la région, permet le développement de filatures qui supplantent peu à peu les petits tisserands à domicile. Les seules sources d'eau du Plateau étant les mares, l'industrie textile, qui utilise l'énergie des rivières, s'implante dans les vallées.
L'apparition des premières voies ferrées au XIXe siècle et l'extension du réseau des routes départementales structurent le paysage. La plupart de ces infrastructures longe les rivières, à l'exception de l'axe Rouen / Saint-Valéry-en-Caux qui coupe le Plateau. A la même époque, les paysages ruraux se transforment.
Les labours diminuent au profit des herbages tandis que l'élevage des bovins remplace celui des ovins. En un siècle, les surfaces labourées diminuent de moitié alors que prés et herbages représentent un huitième de la surface cultivée. Dans les vallées, des industries à l'architecture de brique s'installent.

LE PAYSAGE DU XXe SIÈCLE

Le Pays de Caux commence à s'ouvrir au tourisme avec ses stations balnéaires et l'établissement de nombreuses résidences secondaires.
La reconstruction, après les destructions causées par la Seconde Guerre mondiale, amène à regrouper les petites exploitations et à utiliser des matériaux modernes comme le parpaing ou la tôle. Avec l'apparition de l'agriculture mécanisée, les agriculteurs éliminent peu à peu ce qui n'est plus rentable. Les arbres et les talus des clos-masures ne sont plus entretenus et se dégradent car leur bois n'est plus utilisé pour le chauffage ou les clôtures.
Dans les années 1970, le plateau cauchois continue de se transformer : les routes principales sont élargies, les talus sont déboisés, des lignes à haute tension sont installées sur tout le Pays à partir de la centrale nucléaire de Paluel et, au début des années 2000, l'autoroute fait son apparition à l'entrée sud du Pays.

LA CHARTE PAYSAGÈRE

Depuis sa création, le Pays Plateau de Caux Maritime mène une politique concertée avec l'ensemble des acteurs du Pays dans de nombreux domaines liés à l'aménagement global de son territoire.
Après avoir mis en œuvre un certain nombre d'actions dans le domaine économique, social et touristique, le Pays a piloté avec un cabinet extérieur l'élaboration d'une Charte Paysagère.
Avec les 5 communautés de communes – Côte d'Albâtre, Plateau de Caux Fleur de Lin, Entre Mer et Lin, Région d'Yvetot et Yerville Plateau de Caux – le Pays représente désormais une superficie suffisamment pertinente pour que soient mises en place des recommandations sur son paysage, ses valeurs et son identité.
Fondée à la fois sur le travail d'expertise physique, géologique, historique et une analyse sensible auprès de ceux qui vivent ou aménagent le paysage, la Charte Paysagère devient ainsi une stratégie efficiente pour accompagner le développement territorial.
C'est donc à un ensemble de problématiques, liées à la fragilisation du paysage du quotidien ou de demain, que la Charte Paysagère tente de répondre. Elle propose des pistes d'action, sur les court et moyen termes, à tous ceux qui vivent sur – ou avec – le territoire. Elle est l'amorce d'une réflexion préalable à la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
La Charte Paysagère a vocation à être un guide pratique et opérationnel pour les élus de chaque commune et ses habitants. Elle est ainsi un élément d'aide au développement économique et à la valorisation du territoire.



Le Pays Plateau de Caux Maritime rassemble de nombreux paysages emblématiques. Il ne se limite pas uniquement aux falaises de craie, mais est également un espace agricole diversifié de grande qualité, encore préservé d'une forte urbanisation. Il est délimité par deux vallées remarquables constituant des micro paysages qui sont, là encore, en partie préservés.
Notre analyse nous a permis d'identifier 5 entités paysagères (les entités paysagères consistent en un découpage du territoire au regard de critères géographiques et paysagers) : la vallée de la Durdent (1), la vallée du Dun (2), le Plateau Maritime (3), le Plateau Sud (4) et le Plateau Agricole (5). Chacune a sa spécificité et sa fonction dans le paysage global du Pays.
Ces 5 entités ont l'avantage de présenter une grande complémentarité pour l'aménagement et le développement du Pays.
Elles offrent un espace cohérent et doivent progressivement proposer aux habitants une valeur identitaire forte.

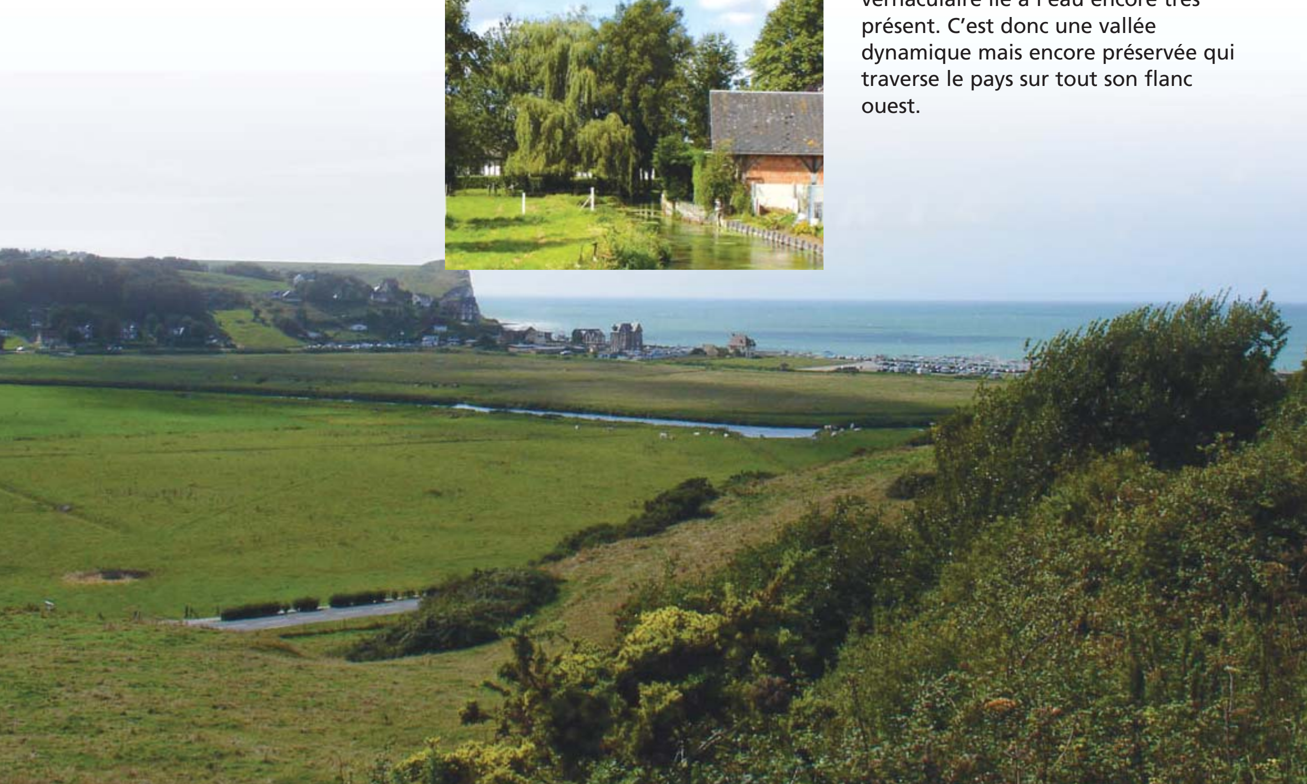
LA VALLÉE DE LA DURDENT

La vallée de la Durdent est traversée par un petit fleuve côtier, long de 25 kilomètres, qui prend sa source à Héricourt-en-Caux et se jette dans la Manche à Veulette-sur-Mer. Elle est dense, avec des coteaux principalement boisés.

Cette vallée est ponctuée par 13 vallées sèches dont la plus importante débute en amont de Doudeville et rejoint la Durdent à Grainville-la-Teinturière. La vallée de la Durdent et ses affluents, ce sont aussi trois urbanisations d'importance : Cany-Barville et Grainville-la Teinturière se sont implantées à proximité de la Durdent, à l'embouchure d'une des vallées sèches, et fonctionnent comme deux seuils qui ferment la vallée. Doudeville s'est quant à elle implantée au cœur de la plus grande vallée sèche qui rejoint la Durdent à Grainville-la-Teinturière.

La Durdent offre plusieurs ambiances paysagères qui se dévoilent à mesure que l'on avance en direction de la mer. Une première portion de la vallée, des sources à Grainville-la-Teinturière, se présente plutôt comme une vallée intimiste avec des horizons très rapprochés dus, pour partie, à des alignements de saules têtards et un entrelacs de haies bocagères, qui traversent tout le fond de vallée.

Tout ici semble maîtrisé, respectueux du site même si certaines urbanisations commencent à grignoter le fond de vallée. En aval de Grainville-la-Teinturière, le coteau de la Garenne marque le début de la seconde séquence paysagère en venant infléchir le sens de la vallée. Au delà de cette avancée rocheuse et boisée qui correspond à la vallée sèche de Doudeville, la vallée s'élargit, le parcellaire également, le paysage change d'aspect et les vues sont moins cloisonnées. Les haies se font plus rares et le maraîchage a remplacé une majorité des herbages. Enfin, la dernière séquence débute après Paluel et correspond à l'estuaire de la Durdent : le fond de vallée s'affranchit de tous les éléments bâtis et naturels au profit d'une vaste prairie ouverte sur la mer. Cette vallée présente donc un paysage remarquable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle a fait l'objet d'un classement au titre des sites remarquables. Les basses eaux, à Grainville-la-Teinturière, sont un autre exemple de classement et d'une gestion en réserve naturelle. Ensuite, c'est une vallée dont la structure paysagère, dans l'ensemble, perdure. Enfin, elle est riche d'un patrimoine vernaculaire lié à l'eau encore très présent. C'est donc une vallée dynamique mais encore préservée qui traverse le pays sur tout son flanc ouest.



LA VALLÉE DU DUN

La vallée du Dun, située au nord-est du Pays, est longue d'environ 11 kilomètres. Elle constitue un ensemble de paysages remarquables sur le Plateau Cauchois et nécessite une approche paysagère spécifique.

La vallée du Dun, c'est d'abord l'image d'un pli, d'un creux sur l'étendue du Plateau Agricole. Ses reliefs doux et peu appuyés nous offrent de magnifiques coteaux verdoyants où l'élevage est prédominant. On note une absence de boisement important mais une multitude d'alignements d'arbres, de clos-masures, de petits bosquets. Si la vallée présente de loin l'aspect d'un lieu densément boisé, cette perception est contredite à mesure que l'on s'en rapproche, lorsque l'on y pénètre.
Un paysage de bocage apparaît alors, intimiste, véritablement spécifique et identitaire de la vallée du Dun.
Sur l'ensemble du linéaire de la vallée, on observe trois séquences particulières.
Du littoral à Flainville, la vallée présente un large fond plat, des urbanisations localisées sur les coteaux et, seule masse boisée importante, le parc du château de Saint Aubin.



De Flainville à la Gaillarde, la vallée se resserre, le paysage de bocage devient plus intimiste, l'élevage prédomine et l'urbanisation est constituée de petits villages implantés en fond de vallée.
La troisième séquence est marquée par une urbanisation plus importante : la vallée perd peu à peu ses caractéristiques identitaires, les reliefs s'effacent, la structure bocagère diminue au profit de l'urbanisation qui tend à être jointive et le pli vient se fondre dans l'étendue du Plateau Agricole. Cette vallée est caractérisée par un estuaire remarquable, assez peu urbanisé avec une absence complète de constructions à l'est, mais qui mériterait un travail de mise en valeur spécifique pour exprimer ses qualités propres.
La vallée bocagère est préservée avec des villages au bâti remarquable qui ont conservé leurs caractéristiques identitaires. On relève sur le linéaire de la vallée cinq sites inscrits : le château et le Parc de Saint Aubin, Le Bourg Dun, St-Pierre-le-Vieux, La Gaillarde et St-Pierre-le-Viger. La vallée urbanisée au sud, élément moteur du développement local, connaît une extension urbaine relativement importante, qui se traduit par la disparition des séquences vertes venant séparer chaque village. Cette partie sud est très importante car elle correspond véritablement à la porte d'entrée de la vallée du Dun pour les visiteurs et à son image de marque.
Il convient donc d'y apporter un soin spécifique.

Le Plateau Maritime correspond à la façade nord du pays ; il couvre approximativement 27 kilomètres de côtes et s'étend à l'intérieur des terres sur une distance d'environ 5 à 7 kilomètres.

LE PLATEAU MARITIME

Le Plateau Maritime, c'est d'abord l'image emblématique des hautes falaises de craie venant interrompre le Plateau et formant un paysage monumental. Ces falaises sont entaillées de valleuses, plus ou moins importantes, vives ou mortes, qui accueillent l'ensemble des urbanisations littorales. Ce sont également ces grands horizons qui apparaissent à mesure que l'on s'approche du littoral, le ciel qui devient plus présent, l'horizontalité des champs qui semble ne jamais s'interrompre. Les clos-masures et alignements d'arbres se raréfient à l'approche des falaises, les villages et routes sont moins nombreux et le paysage acquiert alors une amplitude, une échelle qui nous font ressentir la présence de la mer bien avant que l'on ne l'aperçoive physiquement.
Une des spécificités du Plateau Maritime tient dans ces changements graduels, dans cette lente métamorphose du paysage avant que ne surgisse la brutale interruption du Plateau par les falaises.

La seconde spécificité importante du Plateau Maritime tient dans les oppositions marquées, tranchées entre les paysages ouverts des bords de falaises et les paysages clos des valleuses urbanisées. En effet, en circulant sur la route littorale, on est marqué par l'horizontalité des lieux et ce paysage très ouvert qui semble ne jamais se terminer.
Mais, très vite, on rencontre une valleuse. La route redescend alors, les boisements de coteaux apparaissent, l'horizon se réduit et l'on pénètre ainsi dans un paysage clos, très urbanisé et construit, d'autant plus marquant qu'il établit un contraste très fort avec le plateau.
La particularité du Plateau Maritime tient donc également dans la rencontre de ces deux types de paysages, dans leur alternance et leur succession, dans les sensations que l'on éprouve en passant de l'un à l'autre.
Une des problématiques inhérentes au paysage de cette entité réside dans sa force : un paysage ouvert de bord de plateau est par définition fragile. Toute implantation de bâtiment a un impact fort qu'il convient d'anticiper avec soin. De la même manière, un mitage progressif des espaces agricoles du Plateau Maritime peut, à courte échéance, bouleverser l'équilibre des paysages. Dans les valleuses urbanisées et plus généralement sur l'ensemble de la bande littorale, on observe une diversité d'architectures et de matériaux qui sont plutôt bien préservés. Une réflexion devrait néanmoins être engagée sur le statut et le devenir des urbanisations datant de la reconstruction d'après guerre car elles constituent elles aussi un témoignage du passé.



LE PLATEAU SUD

Le Plateau Sud est un territoire dont la limite est la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Manche et celui de la Seine. Le relief descend légèrement vers la Seine et ses affluents. Le Pays Plateau de Caux Maritime se termine donc tout naturellement sur ces vallées affluentes qui sont profondes, sinueuses et densément boisées.

L'entité paysagère du Plateau Sud, qui s'étend d'est en ouest sur plus de 35 kilomètres, est conditionnée par deux éléments majeurs : le premier est géographique et naturel avec les vallées encaissées et boisées qui remontent de la Seine ; le second est dû à l'homme avec l'autoroute qui traverse d'est en ouest toute l'entité.

Le paysage induit est alors très contrasté. En effet, les vallées affluentes de la Seine, en grignotant le Plateau Agricole, confèrent à ce territoire des horizons qui se densifient et s'animent en fonction des reliefs et des boisements.
A l'inverse, en remontant progressivement vers la Manche, le paysage change de nature, les horizons sont moins découpés et le regard porte plus loin. Ici, les parcelles agricoles s'étendent à perte de vue, simplement ponctuées de bosquets, d'alignements d'arbres et de clos-masures. C'est sur ce replat que se sont concentrées les infrastructures et les principales urbanisations – Yvetot et Yerville – donnant à cette portion de territoire, qui bénéficie d'un cadre naturel de premier ordre, un caractère plus urbain.

C'est donc un paysage de transition qui trouve sa force dans ses oppositions : à la linéarité et l'étendue de l'autoroute s'opposent les zigzags incessants des petites routes ; à l'horizontalité du plateau viennent s'opposer les reliefs marqués des vallées affluentes de la Seine ; de l'urbanisation d'Yvetot et des communes mitoyennes se démarquent les petits bourgs qui ponctuent le Plateau.

Ce territoire, encore préservé avec la permanence de la structure paysagère traditionnelle, bénéficie aujourd'hui d'une véritable attractivité qui se ressent par la pression urbaine particulièrement forte depuis la création de l'autoroute. C'est cette dynamique que le territoire doit absolument gérer et maîtriser pour continuer à offrir à la fois un cadre de vie attractif et une activité économique - induite par la qualité des infrastructures qui le traversent - essentielle au Pays.

LE PLATEAU AGRICOLE

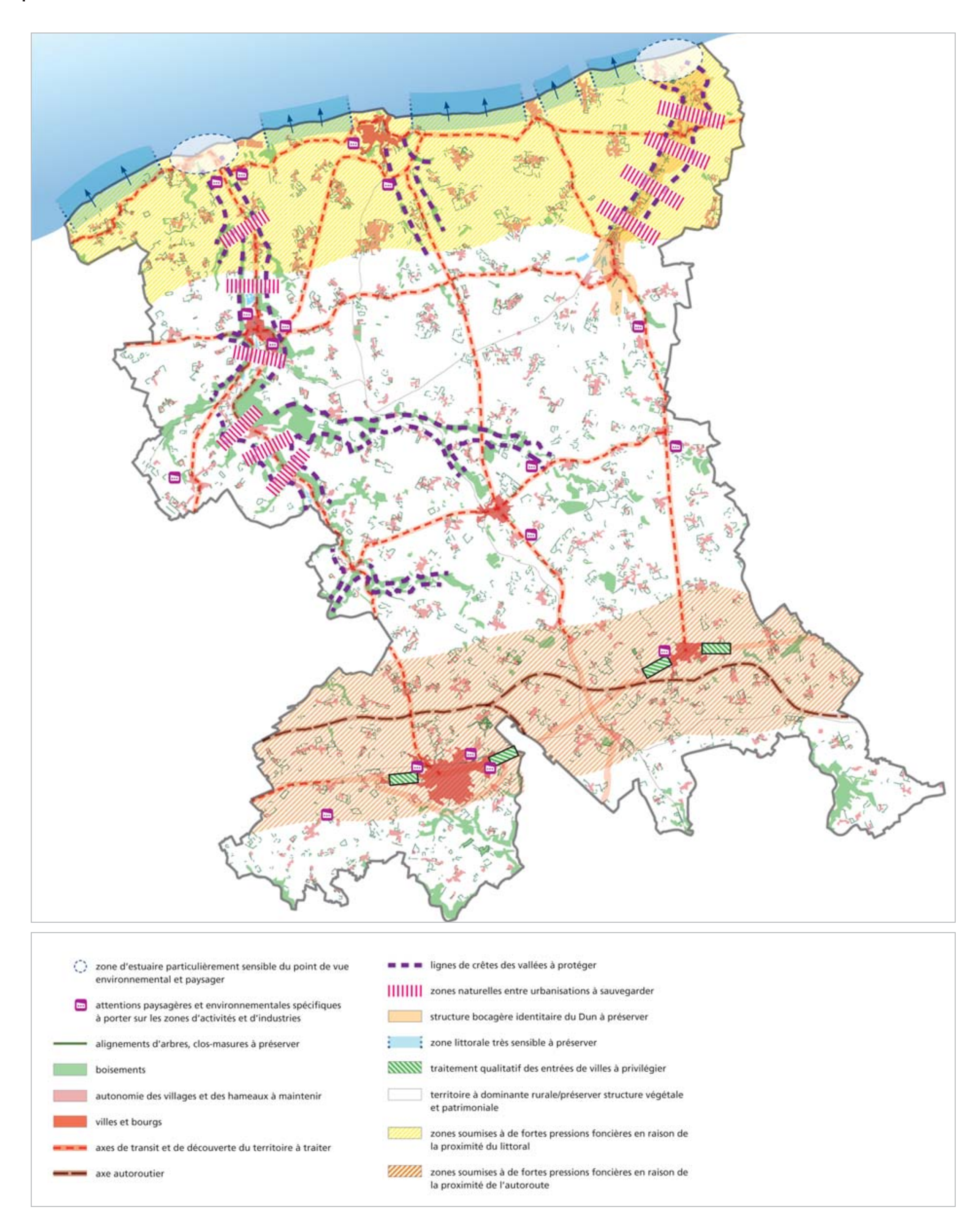
Le Plateau Agricole correspond au cœur du Pays Plateau de Caux Maritime. Ponctué d'une myriade de petits bosquets, d'alignements d'arbres, de clos-masures et de petits bourgs, c'est un paysage qui ondule en permanence, jamais vraiment linéaire, jamais vraiment dégagé et toujours surprenant.

La surface de cette entité paysagère, au caractère encore très rural et traditionnel, englobe un territoire d'environ 30 à 35 kilomètres de large pour 20 à 25 kilomètres de long. La structure générale du paysage se caractérise par un mitage généralisé avec une implantation irrégulière des villages et de la végétation.
L'urbanisation s'est dispersée sur l'ensemble du territoire, souvent protégée des vents d'ouest par des alignements d'arbres. Ainsi, la première image du territoire est celle d'un paysage qui semble fortement boisé même s'il n'en est finalement rien. Tout ceci est un leurre car le Plateau se distingue par l'absence de grands boisements structurants. Cette impression de densité, d'omniprésence de la structure végétale s'explique par les clos-masures et les alignements d'arbres qui fonctionnent comme des décors de théâtre derrière lesquels se cachent soit des villages, soit des fermes, soit des voies d'accès aux grandes propriétés du Pays.
Ce Plateau nous présente ainsi deux visages distincts : une première lecture du site offre un paysage étendu, plutôt linéaire et ponctué de rideaux d'arbres derrière lesquels s'abritent les habitations. C'est le paysage perçu depuis les deux départementales qui mènent directement à la mer (Yerville / Veules-les-Roses - Motteville / Doudeville / Saint-Valéry-en-Caux).
Mais le Plateau Agricole offre un second visage lorsque l'on emprunte le réseau de petites routes jusqu'à à s'y perdre. On découvre alors un pays au relief très changeant avec une multitude d'éléments qui viennent ponctuer les horizons. Le paysage varie ainsi en permanence et l'on découvre tour à tour un clos-masure qui se dresse majestueusement, quelques arbres dans le fond d'une dépression, un alignement de hêtres qui traverse un champ de lin ou de colza, quelques bosquets et enfin des villages qui jouent à cache-cache avec la végétation. C'est un territoire rural riche d'une diversité végétale, agricole et architecturale exceptionnelle, dont les vues sont en permanence structurées par la végétation et où le sol ondule continuellement, offrant ainsi au regard des paysages qui évoluent sans cesse.
Encore très préservé, il subit peu la pression foncière qui gagne le littoral et le sud du Pays. Cependant, cette richesse végétale et patrimoniale qui fait aujourd'hui sa grande valeur tend à vieillir et parfois à se dégrader. Il importe de s'interroger sur le devenir de ce patrimoine si l'on veut préserver le cadre de vie et ses spécificités.



LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

Les grands enjeux paysagers à l'échelle du Pays sont représentés sous forme cartographique. Les fiches programmes proposent un certain nombre d'actions et de préconisations que le Pays devra réaliser dans son futur SCOT afin de se doter d'une véritable politique paysagère. La cartographie qui suit identifie, au regard du paysage et à l'échelle de l'ensemble du territoire du Pays Plateau de Caux Maritime, les principales zones de fragilité, les secteurs à forts enjeux et les territoires en mutation. Il importe par conséquent de s'appuyer sur ces éléments pour développer le Pays en préservant son identité et son cadre de vie.



OBJECTIFS

La cartographie ci-contre a pour objectif de déterminer les principaux enjeux paysagers à l'échelle du Pays. Si celle-ci ne récapitule pas l'ensemble des préconisations indiquées dans la Charte Paysagère, elle met néanmoins en valeur les grands principes paysagers qui seront intégrés dans son futur SCOT.

- Gérer l'intensité de la pression foncière actuelle sur la zone littorale au nord, dans le respect des paysages et de l'identité du Pays, en évitant la banalisation de ce territoire ;

- De la même manière, il est urgent de gérer les pressions foncières liées à la présence de l'autoroute sur la zone sud ;

- Préserver et valoriser les estuaires de la Durdent et du Dun. Ils constituent deux secteurs remarquables du point de vue paysager et environnemental ;

- Maintenir et valoriser les secteurs dégagés de la bande littorale en tant que paysages emblématiques et identitaires du territoire ;

- Protéger les lignes de crêtes des vallées du Dun, de la Durdent et de Saint Valéry-en-Caux afin de conserver la lecture des vallées depuis le Plateau et la perception de la ligne de crête depuis le fond de vallée ;

- Sauvegarder les zones naturelles des vallées du Dun et de la Durdent en limitant l'étalement urbain, afin de préserver les caractéristiques paysagères et environnementales de ces vallées ;

- Soutenir l'autonomie des hameaux et des villages du plateau afin que perdurent l'identité et la spécificité paysagère du Pays ;

- Conserver et entretenir les structures végétales et patrimoniales encore présentes car elles représentent une valeur identitaire essentielle au territoire et sont des témoins de son histoire.







RECOMMANDATIONS

La Charte Paysagère propose un certain nombre de recommandations paysagères.
Organisées sous forme de fiches, celles-ci offrent un mode d'emploi simple des actions qui peuvent être engagées par tous dans l'immédiat – fiches pratiques – et de fiches actions et programmes qui pourront progressivement être mises en œuvre par la collectivité territoriale.

Les fiches "pratiques"

Les fiches "pratiques" sont immédiatement opérationnelles. Elles répondent à des préoccupations concrètes de la vie quotidienne et donnent des informations pratiques : conseils techniques, aides et subventions, contacts et coordonnées des différents services impliqués dans le paysage et l'environnement.
Deux types de fiches sont proposés : certaines pour les habitants et d'autres destinées aux communes.

Fiches pratiques pour les habitants
FPH 1 Aménager son jardin
FPH 2 Réhabiliter un bâtiment ancien
FPH 3 Construire sa maison

Fiches pratiques pour les communes
FPC 1 Aménager un espace vert
FPC 2 Implanter de nouveaux logements
FPC 3 Réaliser un document d'urbanisme qualitatif
FPC 4 Urbaniser de nouveaux secteurs

Les fiches "actions"

Destinées aux collectivités territoriales, les "fiches actions" permettront à celles-ci d'engager des actions à moyen terme, dans les domaines référencés :
- **Des recommandations réglementaires**, destinées à être intégrées aux futurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU ou Carte Communale),
- **Des recommandations pédagogiques** afin de sensibiliser le public à l'environnement et au paysage.

FA 1 Sensibilisation et diffusion d'informations vers les habitants
FA 2 Sensibilisation et diffusion d'informations vers les élus
FA 3 Réalisation de documents d'urbanisme qualitatifs
FA 4 Préservation et valorisation de zones de biodiversité
FA 5 Définition d'enjeux environnementaux en relation aux maîtrises d'ouvrage publiques
FA 6 Formation des élus et des services techniques au paysage et à l'environnement
FA 7 Concertations autour de nouvelles pratiques architecturales et paysagères identitaires
FA 8 Evaluation des incidences de la Charte

Les fiches "programmes"

Ces "programmes" s'inscrivent dans une réflexion sur le devenir du Pays Plateau de Caux Maritime. Les fiches ont vocation à être intégrées dans le futur SCOT et plus particulièrement dans le PADD. Elles sont structurées en trois types : d'une part des fiches relatives aux grands enjeux environnementaux du Pays, d'autre part des fiches relatives aux grands enjeux patrimoniaux et, enfin, des fiches relatives aux grands enjeux paysagers du territoire. Les cinq dernières fiches sont graphiques, elles viennent illustrer les enjeux paysagers relatifs à chacune des cinq entités paysagères déterminées : La Durdent et ses affluents, le Dun et ses affluents, le Plateau Maritime, le Plateau Sud et le Plateau Agricole.

Des enjeux environnementaux
FP 1 Vers un maintien de la biodiversité
FP 2 Vers un environnement maîtrisé
FP 3 Vers une généralisation de l'écoconstruction
Des enjeux patrimoniaux
FP 4 Vers une valorisation des architectures vernaculaires
FP 5 Vers une valorisation des structures végétales patrimoniales
Des enjeux paysagers
FP 6 Vers de nouvelles pratiques architecturales
FP 7 Vers de nouvelles pratiques paysagères identitaires
FP 8 Vers une qualité et une identité territoriales partagées
FP 9 La vallée de la Durdent (entité paysagère 1/5)
FP 10 La vallée du Dun (entité paysagère 2/5)
FP 11 Le Plateau Maritime (entité paysagère 3/5)
FP 12 Le Plateau Sud (entité paysagère 4/5)
FP 13 Le Plateau Agricole (entité paysagère 5/5)

Nous tenions à remercier tous ceux qui, par leur participation aux comités de pilotage, leur soutien et leurs remarques ont permis l'élaboration de la présente Charte Paysagère et plus particulièrement :

Membres du Comité de Pilotage
■ Jean-Nicolas ROUSSEAU, Président du Syndicat Mixte

Commission Environnement du Pays
■ Gérard MAUGER, Vice-Président du Pays, délégué CC Côte d'Albâtre
■ Guy FILLEUX, Rapporteur de la commission, Délégué CC Entre Mer et Lin
■ Jean-Paul MONVILLE, Délégué CC Région d'Yvetot
■ Louis EUDIER, Délégué CC Région d'Yvetot
■ Jean CAPRON, Délégué CC Côte d'Albâtre
■ Gérard COLIN, Délégué CC Côte d'Albâtre
■ Patrice MATHON, Délégué CC Plateau de Caux Fleur de Lin
■ Jacques CAHARD, Délégué CC Région d'Yvetot
■ Jérôme ANDRIEU, Délégué CC Plateau de Caux Fleur de Lin

Membres du Conseil de Développement
Groupe de travail Agriculture
■ Jean-Pierre VIN
■ Jacques FOLLET

Groupe de travail Urbanisme et Environnement
■ Géraldine SEGUIN
■ Sylvie BOSQUIER

Groupe de travail Tourisme et Culture
■ Anne-Marie KAYALI

Direction Régionale de l'Environnement
■ Jean-Michel GANTIER

Département de la Seine Maritime
■ Jacky HELOURY, Conseiller Général référent du Pays
■ Catherine MARQUET, Direction de l'Environnement
■ Christine CATTEAU, DAEH

Groupes de travail
■ Patrice MATHON, Délégué CC Plateau de Caux Fleur de Lin
■ Didier TERRIER, Délégué CC Région d'Yvetot
■ Mickaël PHILIPPE, Chargé de communication de la CC Côte d'Albâtre
■ Guillaume MATHON, Directeur du Pays Plateau de Caux Maritime
■ Gérard LEGAY, Président de la CC Région d'Yvetot
■ Didier FEUILLOLEY, Direction des routes Chef de l'agence de Doudeville
■ Jocelyn PESQUEUX, Rapporteur Groupe de travail Agriculture du Conseil de Développement
■ Etienne LEBRUN, Chargé de mission ADEME
■ Cyril RETOUT, CAUE de Seine-Maritime
■ Cindy HUTT, Chargée de mission Chambre d'agriculture
■ Guillaume LEFRANÇOIS, Association BIOMASSE
■ Murielle LETESSIER, GRABHN
■ Philippe FOLLET, Délégué CC. Plateau de Caux Fleur de lin
■ Christian FEDINA, Délégué CC Région d'Yvetot
■ Virginie TIRET, Architecte au CAUE de Seine-Maritime
■ Jean CAPRON, Délégué CC de la Côte d'Albâtre
■ Xavier PREVOTAT, Chargé de mission Seine-Maritime Expansion
■ Jean-Marie GUERBET, Directeur de Seine Manche Immobilière
■ FONTAINE, Technicien horticole de la commune de St-Valéry-en-Caux
■ Sébastien ABOT, Chargé de mission de la Fondation du Patrimoine

CC Côte d'Albâtre
■ Philippe NOE, Président
■ Catherine LANÇON, Directrice du Pôle Développement
■ Loïc DUMONT, Chargé de mission Paysage

CC Plateau de Caux Fleur de Lin
■ Jean-Nicolas ROUSSEAU, Président
■ Hélène LEBOUVIER, Agent de Développement

CC Entre Mer et Lin
■ Jérôme LHEUREUX, Président
■ Delphine ROCQUIGNY, Secrétaire Générale

CC Yerville Plateau de Caux
■ Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président

CC Région d'Yvetot
■ Gérard LEGAY, Président
■ Aurélien MAILLARD, Directeur

CAUE de Seine-Maritime
■ Sophie de CHAMPSAVIN
■ Jean Christophe GOULIER, Chargé de mission Paysage

Pays de Bray
■ Emmanuel ABOT, Chargé de mission Environnement

PNR des boucles de la Seine normande
■ Bruno GEMIN, Chargé de mission développement

AREAS
■ Jean-François OUVRY, Directeur
















SYNDICAT MIXTE PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME
51 rue Pierre Lamotte 76560 Doudeville
Téléphone : 02 32 70 83 83
Télécopie : 02 32 70 30 22
http://www.plateaudecauxmaritime.fr/